



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024 - 083 du 23 mai 2024

Objet : Arrêté interdisant l'utilisation du stade Pierre Lothion (terrains d'honneur et d'entraînement) le 1er juin 2024 de 18h00 à 20h00.

Madame le Maire de la commune de Vouvray,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures interdisant l'utilisation des terrains d'honneur et d'entraînement au stade Pierre Lothion à Vouvray en raison d'une demande d'Air Touraine pour la rotation d'un hélicoptère.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès aux terrains d'honneur et d'entraînement du stade Pierre Lothion sera interdit le samedi 1^{er} juin 2024 de 18h à 20h

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Club Sportif vouvrillon, au club de l'entreprise Proludic ainsi qu'au club de l'entreprise des laboratoires Chemineau aux fins d'annulation des matchs.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 23 mai 2024

Fait à Vouvray, le 23 mai 2024

Le Maire,

Brigitte PINEAU

